

209C1140
FR0000064404-FS0511

25 août 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIA 6
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 août 2009, complété par un courrier reçu le 25 août, la société anonyme Optigestion (1) (17, avenue Hoche, 75008 Paris) agissant pour le compte d'OPCVM et de clients sous mandats dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 juin 2008, le seuil de 5% des droits de vote de la société MEDIA 6 et détenir à cette date, pour le compte desdits OPCVM et clients, 222 177 actions MEDIA 6 représentant autant de droits de vote, soit 6,29% du capital et 3,61% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société MEDIA 6, par suite d'une attribution de droits de vote double au profit de la société à responsabilité limitée Vasco (3).

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 20 août 2009, 130 801 actions MEDIA 6 représentant autant de droits de vote, soit 3,71% du capital et 2,12% des droits de vote de cette société (2).

(1) Le capital de la société Optigestion SA est détenu à hauteur de 66% par la société Saint Georges Capital Partners, elle-même détenue par les associés gérants d'Optigestion, et à hauteur de 34% par la Banque Martin Maurel, elle-même détenue par la Compagnie Financière Martin Maurel.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 530 000 actions représentant 6 161 720 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Société détenue par le groupe familial Vasseur.